

## Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

### Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Ouibus
Raison sociale de l'entreprise	Ouibus
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Pièce jointe n ° 3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicule motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li><li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li><li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées</li></ul>	

<sup>1</sup> « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

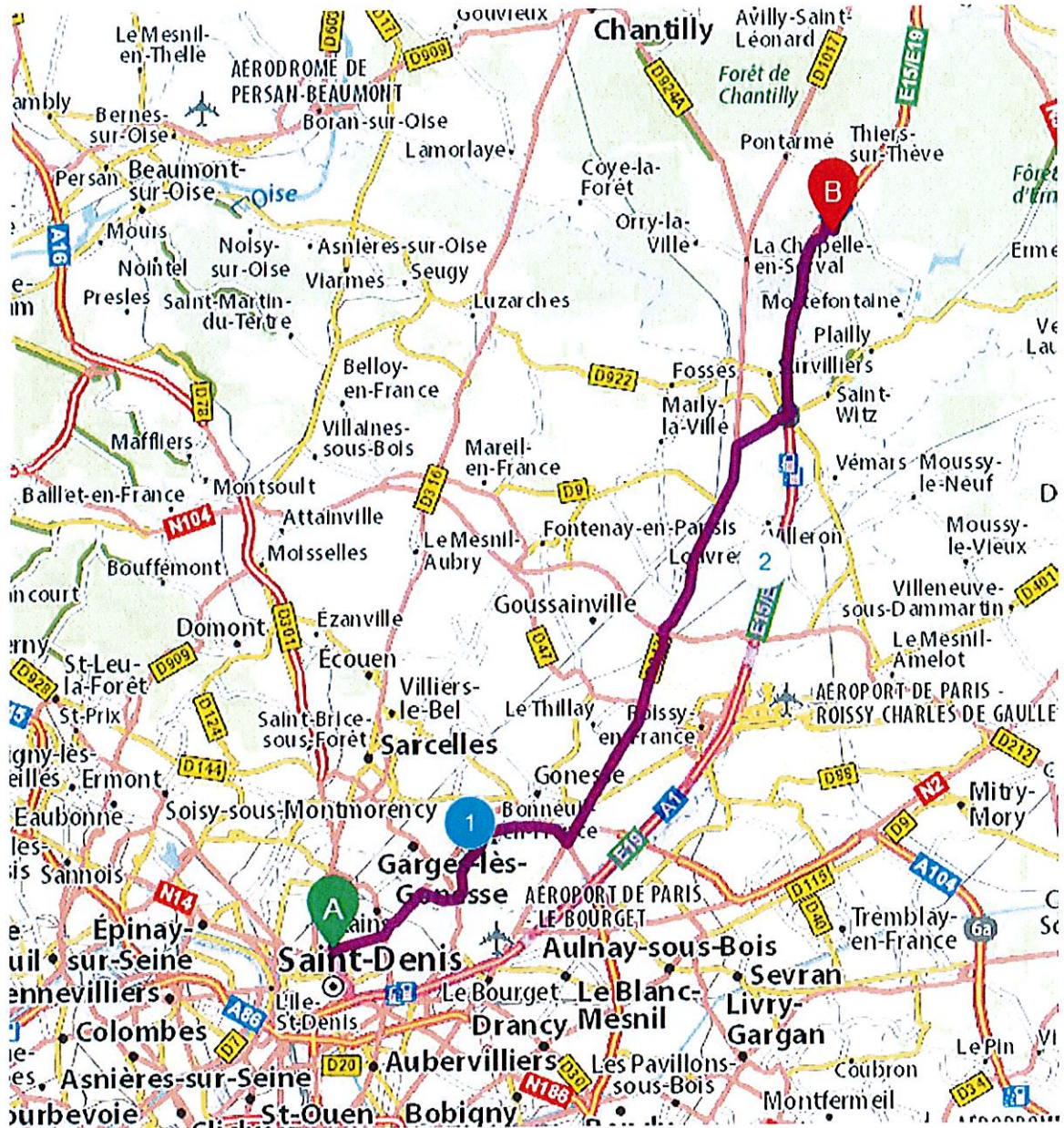
<b>Origine<sup>2</sup> de la liaison</b> <i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	<b>Saint-Denis Université</b> Rue Toussaint Louverture, 93200 Saint-Denis 48.9459106, 2.3634055
<b>Destination<sup>3</sup> de la liaison</b> <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	<b>Parc Astérix</b> <b>Parc Astérix, 60128, Plailly, France</b> 49.1035319, 2.5850308
<b>Itinéraire(s) envisagé(s)</b>	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Annexe 1 Itinéraire envisagé entre Saint-Denis Université <> Parc Astérix
<b>Temps de parcours</b> <i>(en heures et minutes)</i>	<b>00h40min</b>
<b>Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire</b>	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Annexe 2 Fréquence de Passage entre Saint-Denis Université <> Parc Astérix

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre St Denis Université et Parc Astérix



Pièce jointe n°2 : Fréquence de passage

St Denis Université <> Parc Astérix

<b>- Sens St Denis Université &gt; Parc Astérix</b>		Quotidien
St Denis Université   Départ <i>Rue Toussaint Louverture</i>		10h45
Parc Astérix   Arrivée <i>Parc Astérix</i>		11h25
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET		1 car 57 Places

<b>- Sens Parc Astérix &gt; St Denis Université</b>		Quotidien
Parc Astérix   Départ <i>Parc Astérix</i>		18h20
St Denis Université   Arrivée <i>Rue Toussaint Louverture</i>		19h00
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET		1 car 57 Places